

Les c@hiers

du Fonds Houtman n°22 avril 2017



Dessins réalisés par des enfants victimes de maltraitance ou d'abus sexuels – issus de « L'approche du dessin chez l'enfant maltraité », S. Jonckheere (SOS Enfants ULB), 1999

ÉDITO

L'enfant victime d'une agression sexuelle est le plus souvent durablement blessé dans les diverses facettes de sa personne : physique, psychique, mais aussi sexuelle, familiale et sociale. Le Fonds Houtman (ONE), qui œuvre en faveur de l'enfance en difficulté, a consacré d'importantes ressources au renforcement de la prise en charge de ces situations aux lourdes conséquences pour l'enfant.

Il a ainsi soutenu la réalisation de deux recherches dans ce domaine de la maltraitance sexuelle. La première recherche, publiée en 2010, a consisté en un état des lieux de la façon avec laquelle les victimes d'abus sexuels étaient accueillies et accompagnées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a permis de documenter la richesse des moyens disponibles mais aussi leur dispersion, provoquant souvent des prises en charge incomplètes au préjudice de l'enfant. La deuxième recherche, publiée en 2016 par Aurore Dachy sous la direction scientifique d'Elisabeth Rebuffat et de Muriel Parent, a commencé par l'analyse des expériences des équipes SOS-Enfants/Familles et des équipes médicales ayant le plus grand recrutement de victimes ; 5 équipes SOS-Enfants et 6 équipes médicales, dont la liste est reprise ci-dessous, ont été sollicitées.

Le but principal de cette recherche était d'arriver à fondre ces diverses expériences dans un protocole fédérateur. Ce protocole

LE DOSSIER	
Maltraitance sexuelle infantile : vers une prise en charge globale et coordonnée	2-3
L'EAU À LA BOUCHE	4
<ul style="list-style-type: none">• Colloque du 24 octobre 2017• Nouvel appel à projets• Enfants de mères incarcérées	

a été rédigé. Ses auteurs souhaitent pérenniser leur travail par sa diffusion, par une mise à disposition conviviale de l'outil et par son enrichissement progressif, comptant sur un effet boule de neige.

L'outil créé, qui prendra la forme d'un site web, propose divers chemins de prise en charge à suivre en fonction de la chronologie de l'agression (récente ou ancienne), de ses caractéristiques (allégations, faits avérés...) et du lieu de la plainte (service médical, équipe SOS-Enfants, police, milieu judiciaire). Il tend à l'exhaustivité de la prise en charge immédiate et ultérieure afin qu'aucun des enjeux de santé ne soit négligé (maladie sexuellement transmissible, traumatisme psychologique, troubles familiaux...), que les droits de l'enfant soient préservés (prélèvements biologiques, auditions, démarches judiciaires...) et que sa protection soit assurée.

Bien que les agressions sexuelles de l'enfant soient fréquentes à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elles se présentent épisodiquement aux très nombreux professionnels de proximité, qu'ils soient de formation médicale, juridique, policière ou sociale ; ces personnes, consultées en premier recours sont le plus souvent inexpérimentées ou désarmées. Cet outil doit les aider à orienter au mieux les victimes, mais aussi leur faire prendre conscience de la nécessité de concentrer les moyens et les forces disponibles, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux pays, comme le Canada, la France et les Pays-Bas.

COSIGNATAIRES :

Professeur Stéphan Clément de Cléty, Cliniques Universitaires Saint-Luc (Bruxelles), Chef de Service des Urgences pédiatriques

Professeur Emmanuel de Becker, Equipe SOS-Enfants UCL

Docteur Elisabeth Rebuffat, CHU Saint-Pierre (Bruxelles), Chef de Service, Département de Pédiatrie

Docteur Brigitte Vanthournout, Equipe SOS-Enfants ULB

Docteur Gaëlle Van De Poel, Hôpital Notre-Dame de Grâce de Gosselies, Chef de Service, Service de Pédiatrie

Docteur Thérèse Delattre et Marie-Line Feuillat, Equipe SOS-Enfants de Charleroi

Docteur Patrick Schlessner, Clinique de l'Espérance-CHC à Montegnée (Liège), Service de Pédiatrie

Madame Christine Monville, Equipe SOS-Familles, Clinique de l'Espérance-CHC à Montegnée (Liège), Coordinatrice

Docteur Danielle Rocour-Brumioul, CHR La Citadelle (Liège), Cellule Maltraitance

Madame Fabienne Delbouille, Equipe SOS-Enfants de Liège, Coordinatrice

Docteur Thierry Schurmans, CHU de Charleroi, Chef de Service, Service de Pédiatrie

Docteur Sylvie Dehon, CHU de Charleroi, Service de Gynécologie

L'icône  indique qu'un développement plus complet des articles est proposé sur le site www.fondshoutman.be



Maltraitance sexuelle infantile : vers une prise en charge globale et coordonnée

Comment les enfants victimes de maltraitance sexuelle sont-ils pris en charge à leur arrivée aux urgences d'un hôpital, dans un service SOS-Enfants ou lors de consultations médicales ?

Pour le savoir, le Fonds Houtman (ONE) a initié une vaste recherche-action en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un premier volet avait pour but d'objectiver la situation grâce à un état des lieux. Mené entre 2008 et 2010 dans les hôpitaux, en cabinet médical privé ainsi qu'auprès des équipes SOS-Enfants, il a mis au jour une importante disparité de procédures ainsi qu'une insuffisante coordination entre les différents services. « Pourtant chaque enfant victime de tels actes doit pouvoir bénéficier d'une aide individuelle qualifiée. C'est en associant les ressources sans mélanger les rôles de chaque intervenant que cet objectif a le plus de chances d'être atteint », soulignaient les chercheuses, les Docteurs Elisabeth Rebuffat, Muriel Parent et Marie Kroll. Leur travail a été présenté dans les Cahiers 13 du Fonds Houtman, consultables sur www.fondshoutman.be.

Cet état des lieux a permis de baliser le deuxième volet du travail, menée en 2014-2015, et dont l'objectif est l'harmonisation de cette prise en charge par le biais de recommandations. « Nous proposons une démarche médico-psychosociale et judiciaire commune et concertée de prise en charge optimale de l'enfant abusé afin de l'aider à se reconstruire après un tel traumatisme », dit Aurore Dachy, la chercheuse criminologue.

Sur 5.972 signalements auprès des équipes SOS en 2015, 1.404 (soit 23,51 %) concernaient des cas de maltraitance sexuelle. Le principal signaleur professionnel auprès des équipes SOS était, en 2015, l'aide à la jeunesse.

Globalement, les chiffres de l'aide à la jeunesse sont stables en Fédération Wallonie-Bruxelles : 42.269 jeunes en difficulté ou en danger ont été pris en charge en 2013. Pour 23.650 d'entre eux, le motif de cette prise en charge est connu et ils sont 7.343 (près d'un sur 3) à être touchés par une situation de maltraitance ou de suspicion de maltraitance. Ces cas concernent (et parfois se cumulent) :

- des enfants victimes de négligence (4.640 enfants) ;
- des suspicions de maltraitance physique ou de la maltraitance physique avérée (2.020 enfants) ;
- des suspicions de maltraitance psychologique ou de la maltraitance psychologique avérée, y compris des enfants confrontés à de la violence conjugale (1.159 enfants) ;
- des suspicions de maltraitance sexuelle ou de la maltraitance sexuelle avérée (886 enfants).

Les chercheuses ont analysé le fonctionnement du CHU Saint-Pierre (ULB-Bruxelles), du CHR de la Citadelle (Liège), de la Clinique Notre-Dame de Grâce de Gosselies, du CHU de Charleroi, de la Clinique de l'Espérance (Montegnée-Liège), des Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL-Bruxelles), de cinq équipes SOS-Enfants (dont trois sont intrahospitalières) et de deux autres structures (la Cellule Maltraitance du CHR de la Citadelle et l'Unité 0-18+ de Gosselies).

Sur base de vignettes, elles ont envisagé les différentes manières dont les services prennent en charge une même situation selon le lieu où elle se déclare. Il s'agit d'un travail de reconstruction, d'extrapolation de données récoltées sur le terrain. « Cette méthode permet d'illustrer et de comprendre les logiques présentes au cœur de chaque équipe, dit Aurore Dachy. Tous les aspects sont explorés : médicale, psychologique, médico-légale et judiciaire. » Plusieurs cas de figure :

- L'arrivée par les urgences après un viol (< 72 heures après les faits)
- L'arrivée aux urgences pour une suspicion de viol (situation chronique)
- L'arrivée aux urgences pour une situation d'attouchements (ou présentée comme telle)
- L'arrivée par l'hospitalisation somatique
- L'arrivée chez SOS-Enfants (diagnostic)
- L'arrivée chez SOS-Enfants (suivi thérapeutique)

Constats majeurs

Les participants se disent davantage exposés à des situations chroniques, floues ou anciennes de maltraitance sexuelle. « De manière générale, l'enfant parle rarement directement des actes qu'il a subis. Ce constat est d'autant plus marqué pour les cas les plus courants : la maltraitance familiale », note Aurore Dachy.

Un tronc commun guide la prise en charge de chaque enfant. « Pour prendre l'exemple de la prise en charge initiée aux urgences, illustre Aurore Dachy, l'enfant sera toujours examiné sur le plan médical et un relais sera envisagé sur le plan psychosocial. La question de la protection de l'enfant sera aussi toujours envisagée. Cependant, lorsqu'on observe chaque situation isolément, des différences s'opèrent. » La prise en charge dépend du moment (journée ou nuit et week-end), de l'orientation des services (davantage vers le diagnostic ou le suivi), des éventuelles pour-



suites pénales engagées et des examens légaux qui y affèrent (comme l'audition vidéo filmée). La question du signalement au SAJ, voire au parquet, est aussi abordée différemment par les services car, si des textes de loi existent, ils restent soumis à interprétation lorsqu'ils sont mobilisés sur le terrain. La dynamique locale influence aussi la prise en charge. « *Le contexte doit toujours être considéré pour comprendre chaque intervention*, précise Aurore Dachy. *Le travailleur orientera également son intervention en fonction du type de situation auquel il est habituellement exposé.* » Chaque intervention reste singulière et dépendante de la personne qui la prendra en charge.

Pistes de travail et recommandations

Les recommandations avancées par les chercheuses portent sur les processus et les stratégies d'intervention, et non sur le contenu des prises en charge. Elles portent essentiellement sur le travail des équipes SOS-Enfants et des hôpitaux. Certaines peuvent s'appliquer dans l'immédiat. « *L'idée est d'améliorer et/ou de favoriser ce qui existe déjà* », dit A. Dachy. D'autres nécessitent une réflexion au sein des structures, mais sans engendrer une révolution du cadre actuel de prise en charge. D'autres projets sont en revanche plus conséquents d'un point de vue financier ou politique. Ces recommandations visent la formation et l'information de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, l'application des principes juridiques protégeant les droits de l'enfant, la coordination des interventions afin de limiter les effets délétères pour l'enfant. Le rôle et les missions de chaque service doivent être lisibles pour les familles et les prises en charge a minima unifiées pour une meilleure compréhension du système par les bénéficiaires. Le travail en réseau doit être favorisé et le cadre d'accueil doit être adapté à l'enfant. « *Pour améliorer la collaboration, des conventions pourraient aussi être plus fréquemment établies entre les équipes SOS-Enfants et les services hospitaliers* », ajoute Aurore Dachy.



Dessins réalisés par des enfants victimes de maltraitance ou d'abus sexuels – issus de « *L'approche du dessin chez l'enfant maltraité* », S. Jonckheere (SOS Enfants ULB), 1999.

Centre d'expertise et conseiller maltraitance

La recherche (dont le rapport final est disponible sur simple demande auprès du Fonds Houtman, mais aussi sur les Cahiers en ligne) conclut également à l'opportunité de créer des centres d'expertise. « *Un même lieu et une même temporalité d'intervention* », résume la chercheuse. Ceux-ci agiraient de trois manières : la prise en charge des viols en phase aiguë, l'intervention ponctuelle pour des faits chroniques et le soutien aux hôpitaux moins outillés dans le domaine.

Pour créer ces centres, différents critères : la présence d'un service de pédiatrie et d'un service d'urgences, la possibilité d'une prise en charge VIH/sida, une prise en charge médico-légale rodée, la possibilité d'une hospitalisation de courte durée, la présence d'une cellule médico-psychosociale interne à l'hôpital... Ces centres devraient être ouverts 24h/24 et offrir un cadre adapté à l'enfant. Pourraient s'y référer des équipes SOS-Enfants, des médecins traitants, d'autres services hospitaliers, le SAJ, le parquet, des particuliers, des familles... Ils constitueraient aussi des piliers pour la sensibilisation et la recherche relative à la maltraitance sexuelle. « *Il reste bien entendu des questions, reconnaît Aurore Dachy. Comment ces centres répondraient-ils aux réalités locales différentes ? Combien seraient nécessaires et où les situer ? Quel risque de stigmatisation en isolant ces enfants ? Et non la moindre : qui les financerait ?* » Elle pointe aussi l'intérêt d'une fonction nouvelle de « conseiller maltraitance », à l'instar du référent maltraitance ONE. Un tel poste pourrait être pourvu par arrondissement, dans des structures hospitalières disposant d'un service de pédiatrie, dans chaque centre d'expertise, au sein de SOS-Enfants... Sans intervenir directement auprès des victimes, le conseiller aura un rôle de sensibilisation et d'accompagnement réflexif, un rôle de tiers neutre, d'articulateur de réseau. « *Un tel dispositif permettrait de ne pas isoler les hôpitaux périphériques, et permettrait à une famille de se rendre dans un service hospitalier connu* », ajoute Aurore Dachy.

La création d'un site internet, en collaboration avec l'ONE, est en cours. Cet outil pratique sera destiné aux professionnels de terrain confrontés à des cas de maltraitance sexuelle chez l'enfant, afin qu'ils trouvent une information claire sur la procédure « idéale » pour la meilleure prise en charge possible.

Contacts :

Aurore Dachy, Gestionnaire de Projets, SOS-Enfants, ONE - aurore.dachy@one.be ou 02/5421373

Docteur Elisabeth Rebuffat, Pédiatre, Chef de Service de Pédiatrie, CHU Saint-Pierre - elisabeth_rebuffat@stpierre-bru.be

Docteur Muriel Parent, Anatomopathologiste (médecine légale), Institut de Pathologie et Génétique - muriel.parent@ipg.be



L'eau@ la bouche

Colloque du 24 octobre 2017 : optimaliser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intra-familiales ou victime de maltraitance sexuelle

Le Fonds Houtman (ONE) organisera le **mardi 24 octobre 2017 au W:Hall (Centre Culturel de Woluwe-Saint-Pierre)** un colloque qui fera la synthèse des 3 grandes recherches soutenues ces dernières années sur ces thématiques. Les équipes présenteront les résultats de leurs travaux, et en particulier les outils pouvant soutenir les professionnels au quotidien dans l'accompagnement des familles et enfants.

1. Sur l'impact des **violences conjugales sur les enfants in utero et jusqu'à l'âge de 4 ans** : les résultats de la recherche du **CHU Saint-Pierre**, le référentiel et les outils d'aide à la pratique du **Département de Médecine Générale de l'ULB**.
2. Sur la question de **la parentalité et les violences conjugales dans un contexte de précarité** : les 2 protocoles de prise en charge des familles mis au point par le **Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE)**, le **Service d'Aide aux Justiciables (SASJ) de Verviers** et l'**ULg (Service de Psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion)**.
3. Sur **la prise en charge globale et coordonnée de la maltraitance sexuelle infantile** (sujet faisant l'objet du présent Cahier) : les recommandations de la recherche coordonnée par **Aurore Dachy** et le site web destiné aux professionnels.

Ce colloque s'adresse aux professionnels de la santé (sous tous ces aspects) chargés de l'accompagnement de l'enfant (et de sa famille) exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle. Il s'adresse aussi, plus largement, à tout acteur de terrain confronté à ces problématiques.

La préannonce du colloque du 24 octobre est à présent disponible. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat du colloque: Fonds Houtman (ONE) – Chaussée de Charleroi, 95 – 1060 Bruxelles ou 02 2 543 11 71 ; info@fondshoutman.be.

Nouvel appel à projets

Le dernier appel à projets du Fonds est paru, sur le thème de la prévention précoce de l'obésité de l'enfant. Le texte complet de cet appel est disponible sur notre site web. Pour obtenir davantage d'informations et/ou pour obtenir le texte de l'appel et/ou le dossier de candidature : 02 543 11 72 ou EVermylen@fondshoutman.be.

Enfants de mères incarcérées : le guide de bonnes pratiques bientôt disponible

A travers la recherche menée sur cette thématique par l'équipe de l'ULg (F. Schoenaers, A. Lejeune et S. Megherbi, Faculté des Sciences Sociales, Centre de Recherches et d'Interventions Sociologiques), recherche qui a d'ailleurs fait l'objet de nos Cahiers 21 (Cahiers « Enfance et enfermement », à retrouver en ligne sur www.fondshoutman.be/cahiers), le Fonds Houtman a voulu sensibiliser spécifiquement à la situation des jeunes enfants lorsqu'ils sont brutalement séparés – par l'incarcération de celle-ci – de la personne qui s'occupe d'eux au quotidien et qui représente ce que les psychologues appellent « la figure d'attachement ».

Le « *Guide de bonnes pratiques concernant la prise en charge et l'accompagnement des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone* », coordonné par la même équipe de chercheurs de l'ULg, et qui résulte de cette recherche, est aujourd'hui en voie de finalisation. Les professionnels concernés par cette publication, et impliqués d'ailleurs dans la rédaction des 28 bonnes pratiques reprises dans le guide, sont les suivants : les services de police ; la magistrature et le barreau ; les services d'aide à la jeunesse ; les services d'accueil spécialisés de la petite enfance ; les services d'aide aux détenus, service-lien et services psycho-sociaux des établissements pénitentiaires... Pour toute information : 02 543 11 76 ou CBornauw@fondshoutman.be.

Contact général concernant l'ensemble des travaux soutenus par le Fonds : 02 543 11 71 ou info@fondshoutman.be.

 www.fondshoutman.be



Éditeur responsable : M. Vainsel,
Avenue de la Toison d'Or 60C,
1060 Bruxelles (Belgique).
Tél. +32 (0)2 543.11.71
Fax : +32 (0)2 543.11.78
www.fondshoutman.be

Coordination :
Tablette et parchemin sprl :
Jean-Willy Lardinois
+32 (0) 477 74 15 25
jwl@tabletteetparchemin.be

Mise en page :
Picking

